

II.8.15. Exemph ha Punction Eus a eur vreg a güichen ar Poitou, pehini e deuz lazet eur buguel hac er stlapet en eur gotier da vervi.

Ms. VIII, p. 97-100.

Timbre : Var ton Güerz ar Breur hac ar C'hoar.

Incipit : Asistantet enorabl, tostait da glêvet

Composition : 18 c. de 4 v. de 13 p.

Sujet.

Exemple et Punction d'une femme du côté du Poitou, qui a tué un enfant et l'a jeté dans une marmite à bouillir. Une jeune veuve se maria avec un veuf, père d'un enfant (c. 1-3). La marâtre se mit alors à le maltraiter régulièrement (c. 4-6), jusqu'au jour où elle le tenta de le tuer, d'abord par étouffement, puis en le jetant dans l'eau bouillante (c. 7-11). Dieu intervint en provoquant un feu de cheminée qui fit accourir les gens (c. 11-12). Défonçant la porte de la maison, ils découvrirent le crime (13). La jeune veuve fut condamnée à être brûlée vive (c. 14-15). L'auteur appelle les beaux-parents à s'occuper de tous leurs enfants (c. 16-18). Signalons que le texte ne comporte aucune date précise.

Origine du texte.

Dans le manuscrit : aucune indication.

Autres sources : ce texte ne semble pas avoir été imprimé auparavant.

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : en 1850, au plus tôt.

Impression(s) : aucune.

Mise en valeur : Complaintes ou Guerziou (1854).

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié.

Versions collectées.

Voir catalogue Malrieu n° 000218.

- An Intanzez, coll. auprès de Anna Briant, femme Prigent, de Taulé, le 24/06/1851, par de Penguern. Voir ms. 93 (sic ?). Ed. par P. Le Roux en 1898/99.